

Ministère français des Affaires Etrangères / DGCID DCTEPS  
Projet de Renforcement de l'Information des Acteurs des Filières  
Rizicoles - PRIAF RIZ -  
sous la coordination du CIRAD / CA CALIM et de l'IRAM

RAPPORT DE MISSION

Mise en œuvre du PRIAF  
riz - Année 1 :  
Première mission d'appui -  
Mali, Guinée, Sénégal

Jeanot MINLA - APM  
Laurent LIAGRE - IRAM

Octobre 2003

A00  
0079

iram

apm

• **APM**

B.P. 10.008 - Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (237) 221.53.89 • Fax : (237) 220.55.20

[apm@camnet.cm](mailto:apm@camnet.cm)

• **iram Paris (siège social)**

49, rue de la Glacière 75013 Paris France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

[iram@iram-fr.org](mailto:iram@iram-fr.org) • [www.iram-fr.org](http://www.iram-fr.org)

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3 •

34980 Montferrier le Lez France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

[iram34@iram-fr.org](mailto:iram34@iram-fr.org)

- Le PRIAF Riz vient en appui à trois dispositifs d'observatoires nationaux des filières riz :

**Au Mali, le Réseau Riz Mali :**

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali - BP 3299, Bamako - Tel : (223) 21 87 24 - Fax : (223) 21 87 37

Personnes ressources : Abdoulaye KEITA (APCAM), e-mail : [reseaurizmali@arc.net.ml](mailto:reseaurizmali@arc.net.ml) ; Abdoulaye Cisse (CPS), e-mail : [acisse@cps-mdr.org](mailto:acisse@cps-mdr.org)

**Au Sénégal, l'Observatoire National du Riz au Sénégal :**

DAPS, 3 rue Thiong prolongée, Dakar - Tél : (221) 823 42 16, 536 62 88 - Fax (221) 823 75 96

Personnes ressources : Bafodé DRAME (DAPS), Coordonnateur, e-mail: [fodebaya@hotmail.com](mailto:fodebaya@hotmail.com) ; Oumar Samba Ndiaye (ARM), Tél 8212 124, 650 36 98 ; Moussa CISSE (CSA), Tél 822 26 08, 655 59 89, e- mail : [sadajr\\_cisse@yahoo.fr](mailto:sadajr_cisse@yahoo.fr) ; CIRIZ Tél 545 78 92 e-mail : [sarr\\_saliou@hotmail.com](mailto:sarr_saliou@hotmail.com)

**En Guinée, l'Observatoire du riz et des produits viviers**

BCEPA - BP 570 Conakry - Tel : (224) 41 15 61 - Fax : (224) 41 43 56.

Personnes ressources - Lansana BAYO, Michael CAMARA et Amadou YANSANE e-mail : [lansanabayo@hotmail.com](mailto:lansanabayo@hotmail.com)

- Le PRIAF Riz est un programme du Ministère français des Affaires Etrangères. Coordiné conjointement par le CIRAD/CA/CALIM et l'IRAM, il bénéficie de la participation du réseau APM et du CIEPAC.

Les personnes ressources sont :

Pour APM, Jeanot MINLA : [apm@camnet.cm](mailto:apm@camnet.cm)

Pour le CIEPAC, Marie-Jo DUGUET : [ciepac@wanadoo.fr](mailto:ciepac@wanadoo.fr)

Pour l'IRAM, Laurent LIAGRE : [l.liagre@iram-fr.org](mailto:l.liagre@iram-fr.org)

Pour le CIRAD CALIM, Hélène DAVID - BENZ : [benz@cirad.fr](mailto:benz@cirad.fr)

# Sommaire

SOMMAIRE	2
1. INTRODUCTION : LES OBJECTIFS DE LA 1ERE MISSION PRIAF	3
2. PRESENTATION DU PRIAF RIZ	4
2.1. Objectifs généraux et spécifiques	5
2.2. Contexte de mise en œuvre du PRIAF Riz	6
3. PREMIER CADRAGE TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL DES ACTIVITES	7
3.1. Organisation des activités prévues pour l'année 1	7
3.1.1. Le renforcement des Observatoires des filières riz dans les trois pays	8
3.1.2. La conduite d'un cycle spécifique d'analyse, de concertation et de formation sur un thème d'intérêt régional	14
3.2. Perspectives : travaux préparatoires, atelier régional, formations	19
3.2.1. Premières propositions méthodologiques pour l'atelier régional	20
3.2.2. Perspectives pour le cycle de formation et lien avec les activités des observatoires	20
4. CONCLUSIONS	21
5. ANNEXES	24

# 1. Introduction : Les objectifs de la 1ère mission PRIAF

Le contrat portant sur l'appui au Réseau Régional des Observatoires des Filières a été signé le 10 mai 2003 entre le Ministère Français des Affaires Etrangères et le CIRAD ; il se rapporte au document de **Projet de Renforcement de l'Information des Acteurs des Filières Rizicoles (PRIAF-RIZ)**<sup>1</sup> et concerne la mise en place d'activités d'appui à la formation et l'information sur les politiques rizicoles. L'exécution de ces activités est prévue pour une année. La reconduction d'un second contrat pour une année supplémentaire est normalement prévue par le Ministère français des Affaires Etrangères.

La première mission d'appui PRIAF Riz dont ce rapport fait l'objet a été exécutée par Jeanot MINLA (APM) et Laurent LIAGRE (IRAM) du 13 juillet au 1<sup>er</sup> août 2003. Ces objectifs en étaient les suivants :

- présenter et discuter les grands objectifs et activités du PRIAF afin que les différentes équipes de coordination, de pilotage et les partenaires les valident et les adaptent en fonction des contextes spécifiques de chacun des pays,
- définir, en concertation avec les équipes de coordination, les modalités opératoires des activités du PRIAF (programmation, budget, élaboration des bulletins, rédaction de termes de références des travaux préparatoires à l'atelier régional, etc ...)
- nouer les relations de partenariats technique et financier avec les initiatives et programmes existant dans chaque pays et ayant des objectifs ou des activités comparables (co-financement d'actions techniques, informations mutuelles,...)

---

<sup>1</sup> Voir le document "Projet de renforcement des acteurs des filières rizicoles en matière de marchés et de politique - Mali, Guinée, Sénégal. Proposition soumise au Ministère des Affaires Etrangères (DGCID/DCT/EPS). CIRAD-CA - APM/CIEPAC/IRAM. Décembre 2002."

- poursuivre la réflexion avec les équipes et les différents partenaires quant aux évolutions technique et institutionnelle des observatoires à moyen terme, au regard notamment des évolutions institutionnelles en cours au niveau des partenaires et des bénéficiaires, mais également de l'existence des différents systèmes d'information en voie de construction dans les pays et dans la sous-région.

Le présent rapport est, avant tout, opérationnel. Il présente les principaux acquis de la mission en s'attachant à montrer les différences notables existant entre les différents pays :

- L'introduction fait l'objet du présent paragraphe.
- La seconde partie présente les grandes caractéristiques PRIAF en terme d'objectif, d'activités et de budget.
- La troisième partie, dont le contenu s'appuie sur les conclusions des discussions poursuivies au fil de la mission, présente le cadrage des activités techniques et organisationnelles pour les prochains six mois et des propositions de type institutionnel. Elle se termine sur des propositions quant au déroulement de l'atelier régional (résultats attendus, méthodologie, liaisons avec le cycle de formation OP qui en découlera). Ces propositions s'affineront progressivement et pourront être notamment discutées avec les partenaires lors de la prochaine mission d'appui prévue en octobre 2003.
- La conclusion restitue les principaux points de débat abordés par les partenaires au cours de la mission et dont la teneur devra amener à clarifier et affiner le positionnement du PRIAF Riz au fil de sa mise en œuvre et les perspectives d'évolution.

## 2. Présentation du PRIAF Riz

Le PRIAF riz s'inscrit dans la continuité de deux projets expérimentaux portant sur la mise en place d'observatoires nationaux des filières rizicoles (démarrage 1999) et sur le renforcement des capacités des organisations de producteurs de ces filières (démarrage en 1992).

## 2.1. Objectifs généraux et spécifiques

L'Objectif général du PRIAF Riz est d'améliorer l'information économique des acteurs des secteurs rizicoles et de contribuer au renforcement de leurs capacités d'analyse et de négociation des politiques agricoles.

Les Objectifs spécifiques du PRIAF riz se déclinent comme suit :

- Poursuivre le développement des Observatoires des filières riz dans la région :
  - Par le renforcement et l'extension des dispositifs nationaux pérennes d'information et d'analyse sur les filières riz permettant d'alimenter les processus de concertation entre l'ensemble des acteurs et d'élaboration des politiques sectorielles.
  - Par la mise en réseau des observatoires nationaux afin de fournir aux acteurs et décideurs politiques des informations et analyses sur les problématiques transversales et régionales, préfigurant un Observatoire Régional des filières riz articulé avec un dispositif de concertation entre instances politiques (UEMAO<sup>2</sup>, CEDEAO<sup>3</sup>, ...) et organisations socioprofessionnelles de niveau régional (ROPPA<sup>4</sup>, REAO<sup>5</sup>, ...).
- Développer le réseau et le rôle des organisations socioprofessionnelles impliquées dans les filières riz :
  - En contribuant à la construction des réseaux d'organisations socioprofessionnelles, à la coordination de leurs activités au niveau régional, leur permettant ainsi de bénéficier mutuellement de leurs expériences et participer aux analyses spécifiques des problématiques transversales et régionales.
  - En renforçant le rôle des organisations socioprofessionnelles grâce à des formations thématiques qui permettent aux organisations de producteurs, de transformateurs et de commerçants de s'approprier les activités des dispositifs nationaux et régionaux d'information dont elles sont parties prenantes et de s'imposer comme interlocuteurs compétents, y compris par l'émergence de nouveaux leaders formés.

En terme de formation et d'appui institutionnel, l'accent sera mis spécifiquement en direction des producteurs et leurs organisations, ceci étant imposé par les ressources mesurées du PRIAF riz.

---

<sup>2</sup> Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

<sup>3</sup> Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest

<sup>4</sup> Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest

<sup>5</sup> Réseau de l'Entreprise en Afrique de l'Ouest

## 2.2. Contexte de mise en œuvre du PRIAF Riz

Les pays actuellement concernés par le PRIAF sont le Mali, la Guinée et le Sénégal. Ils correspondent en cela aux pays ayant participé à la première phase de mise en place des observatoires des filières. Il est prévu d'impliquer des partenaires du Niger, du Burkina Faso, du Bénin et du Ghana lors de l'atelier régional, autant de pays où des dispositifs d'informations et d'appui aux filières riz se mettent progressivement en place : Observatoires de la filière riz financés par l'UE au Niger et au Burkina Faso, structuration de la filière riz financée par l'aide française au Ghana, réseau d'organisations de producteurs rizicoles au Bénin avec l'appui d'APM Afrique. Cette ouverture géographique permettra de poursuivre le développement et la mise en relation des différents dispositifs d'information et de concertation sur les filières riz dans la région ouest-africaine.

Pour l'année 2003 - 2004, les activités PRIAF Riz concerneront :

- Le renforcement des travaux des observatoires (activités toute l'année) ;
- La réalisation d'un atelier régional sur le thème du commerce du riz (date indicative : février 2004) qui sera précédé par un certain nombre d'activités préparatoires dans les trois pays ;
- La réalisation de formations s'adressant aux organisations paysannes sur le thème de l'analyse et l'information économique sur les filières riz et qui (mars - juin 2004) ;
- Enfin trois missions d'appui sont prévues dont celle dont le présent rapport fait l'objet (juillet 2004), ainsi qu'en novembre 2003 et mai 2004.

Le budget prévu pour cette première année d'exécution se répartit comme suit entre les différentes activités pour l'ensemble des 3 pays :

Budget 2003-2004 PRIAF riz	Euros	FCFA	Francs Guinéens*
Observatoires nationaux	27 600	18,1 M	62 M
Atelier régional**	40 968	27,0 M	92 M
Formation des OP	43 859	28,8 M	98 M
Appui transversal	61 959	40,6 M	139 M
TOTAL	174 386	114,5 M	390 M

\* Sur la base arrondi d'un taux de change de 1 € pour 2240 FG

\*\* Enveloppe incluant les participations du Burkina Faso, du Niger, du Bénin et du Ghana

En terme de perspectives, le programme sera normalement reconductible pour une seconde année pour un budget total d'environ 120 000 €. L'aide française prévoit en outre de poursuivre ses efforts en la matière par la mise en place d'un programme FSP spécifique d'une durée de trois ans en court d'élaboration, comportant trois composantes opérationnelles : formation de formateurs en politiques agricoles, UPAFA, PRIAF (riz ; coton), et une composante de capitalisation sur les outils de formation.

### 3. Premier cadrage technique et organisationnel des activités

Cette partie présente les principales décisions, portant sur les activités et leur programmation, prises avec les partenaires au cours de la mission. Ces décisions, reposant sur les grands objectifs et les activités définis dans le document de projet PRIAF, ont fait l'objet de discussions approfondies avec les différents partenaires dans les pays afin d'assurer leurs appropriations. En conséquence, les situations spécifiques de chaque pays ont conduit à adapter les objectifs et définir une mise en oeuvre différenciée des activités.

Il convient de rappeler que le PRIAF est soumis à la contrainte de la modestie de son budget. Toutefois, l'existence dans les trois pays de programmes aux objectifs de renforcement des compétences dans le domaine économique permet de construire des partenariats techniques et financiers en fonction de chaque contexte.

#### 3.1. Organisation des activités prévues pour l'année 1

Conformément aux recommandations et souhaits exprimés par les membres du réseau régional des observatoires des filières riz lors des étapes de préparation du présent programme, le PRIAF-riz a prévu durant la phase 2003-2004 la mise en place de façon articulée de deux grands groupes d'activités : d'une part, le renforcement des Observatoires nationaux et, d'autre part, la conduite au niveau régional d'un cycle d'analyse, d'échanges et de formation sur un thème d'intérêt commun.

### 3.1.1. Le renforcement des Observatoires des filières riz dans les trois pays

Le "renforcement" des observatoires est indissociable de leur pérennisation, c'est à dire amener les dispositifs observatoires à répondre de façon de plus en plus performante aux besoins de ses utilisateurs et donc les rendre indispensables à leurs yeux. Dans la phase actuelle du PRIAF riz, cette ligne directrice se décline en propositions d'évolution institutionnelle visant à rendre directement les acteurs économiques concernés par la gestion des dispositifs et dans la mise en place d'actions techniques plus adaptées aux besoins des utilisateurs.

#### 3.1.1.1. Cadre général

Dans chacun des trois pays, il s'est agi d'analyser les différentes modalités pour :

- i. ouvrir les instances de décisions des dispositifs (cellule technique, comité d'animation, comité de pilotage) aux représentations professionnelles,
- ii. impliquer les professionnels (producteurs, commerçants, transformateurs) à l'élaboration des publications des observatoires, notamment par leur participation dans la préparation des bulletins (choix des dossiers thématiques, contribution sous forme d'articles, etc)<sup>6</sup>
- iii. adapter les outils de communication aux capacités des usagers, que ce soit en terme de maîtrise orale ou écrite de la langue française ou de difficulté d'accès géographique, notamment par la traduction et la diffusion des bulletins en langue locale et la diffusion d'émissions de radio (radios à couverture nationale et décentralisées)
- iv. organiser des ateliers nationaux sur des thèmes d'actualité identifiés conjointement par la profession et les institutions.

Ces différentes activités sont financées, dans le cadre du PRIAF-riz, par le biais de conventions internes liant le CIRAD et chacun des observatoires / réseaux nationaux et qui ont été signées durant l'été 2003.

#### 3.1.1.2. Spécificités nationales relatives à l'ancrage des observatoires et propositions d'évolution

- Mali : la nécessaire mise en cohérence des différents systèmes d'information et d'appui à la concertation dans le secteur riz

---

<sup>6</sup> 3 trimestriels nationaux, 2 semestriels régionaux

Au Mali, le Réseau riz est institutionnellement rattaché à l'APCAM ( Association Permanente des Chambres d'Agriculture). La cellule de coordination du réseau était jusqu'alors composée de deux représentants, originaires respectivement de l'APCAM et de la CPS (Cellule de la Planification et de la Statistique). Comme cela avait été décidé lors du comité de pilotage de juin 2002, cette cellule sera renforcée par la participation d'un représentant de l'Association des Organisations Paysannes Professionnelles (AOPP) qui aura la charge d'assurer la bonne articulation des activités du réseau avec les organisations paysannes rizicoles. C'est vraisemblablement au sein du Syndicat des exploitants agricoles de l'Office du Niger (SEXAGON) que sera désigné le représentant de l'AOPP au sein de la cellule de coordination. Des moyens financiers sont prévus pour couvrir cette participation qui impliquera des déplacements.

L'attention a été portée sur la nécessité d'articuler étroitement les différents dispositifs d'information et d'analyse des politiques agricoles en court de mise en place et qui concerne le secteur rizicole :

- Le Projet d'information économique et technique sur la filière riz est la troisième composante du Programme d'Appui à la filière riz (financement UE : 8<sup>ème</sup> FED). Cette composante "Inforiz" est en cours de lancement et sera logée au sein de l'APCAM<sup>7</sup> qui en est le maître d'œuvre. L'objectif est de renforcer le suivi de la filière riz en impliquant tous les acteurs au niveau de la production et de l'utilisation des informations sur la filière nationale. Il s'agit de déboucher sur la construction d'un dispositif d'information, le renforcement des acteurs économiques et en particulier des producteurs et du réseau des chambres d'agriculteurs, et enfin de créer un comité-interprofessionnel. Ce programme bénéficiera d'un budget total de 366 000 euros sur 4 ans. L'APCAM prévoit d'harmoniser Inforiz et le Réseau riz aux plans techniques (diffusion des informations sous forme de bulletins, émissions de radio,...) et institutionnels (par exemple un seul et unique comité de pilotage) tel que cela avait été recommandé lors de la mission de faisabilité d'Inforiz. Le PRIAF trouvera sa spécificité dans sa dimension d'échanges régionaux et sa capacité à élaborer avec les acteurs des dispositifs d'information et de formation au service du renforcement des acteurs à l'analyse et au débat sur les politiques rizicoles.
- Le Projet d'Appui à la création d'un système d'information des filières agricoles (SIFA) est en cours de préparation avec l'appui de la Coopération française qui devrait le financer. Ce projet vise, d'après les premières versions des documents qu'il nous a été possible de consulter et les entretiens conduits avec M. Sidibé de la CPS, à mettre en place une centrale d'information sur le développement rural, promouvoir

---

<sup>7</sup> Lors du passage de la mission, la convention de financement n'était pas encore signée entre la Délégation et l'APCAM.

des cadres de concertation par filière<sup>8</sup> et mettre au point des modèles d'aide à la décision sur ces filières. L'objectif est d'améliorer le pilotage des filières et le suivi des politiques rurales et, en particulier, de définir avec les opérateurs des positions dans les négociations agricoles régionales et internationales. Il serait envisagé, dans un délai lié à l'avancée des activités et leurs consolidations, de transférer les systèmes d'information filières à des instances interprofessionnelles ad hoc, une fois celles-ci existantes. Au delà de l'importance évidente d'un tel outil, il semble important de s'interroger sur l'intérêt de centraliser toutes ces fonctions au sein du seul CPS, alors qu'un certain nombre d'initiatives et de processus de concertation sont déjà en gestation ou en cours de développement avec des ancrages institutionnels différents (bétail viande, coton, riz). En ce qui concerne la filière riz et en l'état actuel de notre connaissance de la situation<sup>9</sup>, il conviendrait sans doute de clarifier les rôles et les fonctions de chacune des institutions concernées : par exemple, on pourrait examiner la possibilité de confier la gestion du dispositif d'information de la filière à l'APGAM avec un hébergement institutionnel par l'interprofession dont le développement sera impulsé par le programme européen Inforiz et relayé par le PRIAF. Le SIFA interviendrait alors spécifiquement dans le domaine de l'analyse économique en mobilisant les outils ad hoc (modèles d'aide à la décision) pour aider l'interprofession à mettre en place une stratégie de développement et de fonder ses revendications dans le champs de la politique sectorielle (vis-à-vis de l'Etat, de la sous-région...). Les discussions conduites au cours de la mission montrent que cette concertation entre les différents partenaires manque encore de consistance et il serait donc nécessaire de s'y atteler.

- **Guinée : un dispositif de type "projet" qui ne peut pas encore s'appuyer sur une interprofession à peine naissante**

En Guinée, l'Observatoire riz est hébergé par le Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; il a fonctionné en lien étroit avec le PASAL (Projet d'appui à la sécurité alimentaire) puis du Projet DYNAMIV (Dynamisation des Filières Vivrières) qui sont des programmes d'appui au BCEPA. La Coordination de l'Observatoire riz et produits vivriers a jusque là été assurée exclusivement par un cadre de ce département. L'orientation impulsée par le PRIAF Riz, à savoir un recentrage vers les organisations professionnelles et la promotion des fonctions de concertation entre les acteurs au sein de la filière riz (interprofession), pose justement le débat de l'hébergement institutionnel de l'observatoire. D'une part le BCEPA a avant tout pour vocation d'aider au pilotage des politiques agricoles et rurales dans sa globalité. Ses

<sup>8</sup> Six filières ont été identifiées : riz, coton, bétail viande, poisson, mil-sorgho, fruits et légumes

<sup>9</sup> Forcément limitée vu la rapidité de la mission.

réflexions en cours sur sa contribution dans la construction à venir<sup>10</sup> d'un système d'information sur la sécurité alimentaire ont dans ce sens toute leur cohérence. Il n'est pas de son ressort direct d'œuvrer au pilotage de la filière rizicole pour le compte d'une interprofession. Toutefois, même si les récentes opérations commerciales menées par les riziculteurs en Guinée Maritime<sup>11</sup> et les premières actions du DYNAFIV pour promouvoir la concertation entre opérateurs<sup>12</sup> ouvrent des perspectives intéressantes en la matière, il n'existe pas encore en Guinée d'interprofession rizicole même embryonnaire, susceptible d'assurer la coordination de l'Observatoire.

L'option évoquée au cours de la mission d'un transfert de l'Observatoire à la Confédération Nationale des Organisations de Producteurs, avec par exemple une implication particulière de la Fédération de Guinée Maritime, est peu envisageable dans l'état actuel. La construction d'un système d'information propre à un type d'acteurs, les producteurs en l'occurrence, avec ses spécificités (par exemple, fourniture à flux soutenus d'informations permettant d'éclairer les choix technico-économiques des producteurs et de leurs groupements tels que les prix hebdomadaires sur les marchés des intrants ou du riz) ne relève pas directement des fonctions du PRIAF<sup>13</sup>. Le projet a avant tout vocation de promouvoir la concertation économique entre acteurs au service de l'interprofession, la composante information ayant avant tout pour ambition d'alimenter les analyses économiques des acteurs de la filière pour qu'ils puissent prendre progressivement pied dans les processus d'élaboration des politiques.

Il a donc été décidé de concrétiser la proposition avancée lors de la mission précédente en juin 2002, à savoir de renforcer la cellule de coordination par la participation d'un représentant de la Division d'Appui aux Organisations Professionnelles afin de garantir une meilleure articulation avec les organisations de riziculteurs.

En outre, il a été proposé de mettre en place un groupe technique interprofessionnel, construction qui serait impulsée par la cellule de coordination. Ce groupe, à caractère non officiel, serait composé de représentants bénéficiant d'une "reconnaissance sociale" au niveau des différents segments de la filière riz (par exemple, représentant d'OP rizicoles, d'Associations de Caution Mutuelle, de fournisseurs d'intrants, d'importateurs, de consommateurs,...). Il "œuvrerait au service de l'intérêt général de la filière"<sup>14</sup> en étroite collaboration avec la cellule de coordination et l'aiderait à orienter les activités de l'Observatoire sur des sujets et des activités d'intérêt commun aux acteurs de la filière dont il serait en quelque sorte le relais. A défaut d'institution ad hoc existante, il s'agirait donc ici

<sup>10</sup> Coordonné par la FAO

<sup>11</sup> Transaction de 130 tonnes de riz de mangrove entre l'Union Boora Malé et la Compagnie de Bauxoites de Guinée

<sup>12</sup> Atelier de Boké le 26 et 27 juin 2003

<sup>13</sup> Qui n'en aurait pas les ressources de toute façon.

<sup>14</sup> Le Budget du PRIAF prévoit un fonds pour le fonctionnement des groupes techniques qui pourrait être mobilisé à cet effet.

d'impulser des processus et des pratiques pouvant contribuer à leur niveau à la structuration progressive d'une interprofession.

- **Sénégal : une volonté forte de l'interprofession à disposer d'un tel outil, mais qui doit maintenant être mise en pratique**

Au Sénégal, l'Observatoire National du Riz du Sénégal ( ONRS ) est rattaché actuellement à la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS) du Ministère de l'Agriculture. Pourtant, l'arrêté portant création de l'observatoire, qui n'est pas sorti malgré la réalité du fonctionnement de l'ONRS depuis 1999, apparaît tributaire du désaccord persistant du Ministère du Commerce qui estime que cet observatoire relève d'abord de sa compétence, souhaitant donc le rattacher à la nouvelle Agence de Régulation des Marchés, issue de l'ancienne CGSMR (Cellule de Gestion et de Surveillance des Marchés du Riz).

En fait, l'impulsion apportée par le PRIAF visant à mettre cet outil au service de l'interprofession rizicole au Sénégal pourrait rendre cette question obsolète : les orientations validées en juin 2002 sur la participation des professionnels de la filière à l'ONRS aux, avec notamment la décision de faire entrer des représentants des Interprofessions de la filière Riz (CIRIZ, FEPROBA) pourraient accélérer le processus de transfert de cet outil au secteur privé. Plusieurs éléments militent en ce sens :

- la filière riz est totalement libéralisée ; il appartient aux professionnels de maîtriser son pilotage de façon croissante et de prendre pied dans les processus d'élaboration des politiques sectorielles en concertation avec l'Etat ;
- les Organisations de producteurs sont structurées au Sénégal à toutes les échelles (local, régional, national et international) ; avec les transformateurs et les importateurs, elles constituent une jeune interprofession dont le Président a confirmé avec force la nécessité et la volonté de s'approprier très rapidement un tel outil d'appui à la concertation ;
- enfin on soulignera que cette évolution va dans le sens de l'évolution du contexte économique au Sénégal, avec la mise en place de systèmes d'information et de concertation pour les filières arachides et coton qui seront gérés par les interprofessions respectives.

Ainsi, si cette année l'ONRS est encore hébergé à la DAPS, il faut d'ores et déjà examiner les modalités institutionnelles et pratiques pour qu'il soit transféré aux interprofessions sans doute lors de la prochaine phase.

Ce transfert doit cependant se faire en gardant en tête trois éléments fondamentaux :

- tenir compte de la jeunesse du CIRIZ, de sa faible expérience et de sa capacité limitée à mobiliser des ressources humaines pour animer le dispositif

- considérer la plus faible structuration de l'interprofession en Casamance et mettre en place les mécanismes spécifiques de participation à l'Observatoire
- poser clairement les principes et les pratiques de collaboration avec les services administratifs et sociétés d'Etat pourvoyeurs d'informations auprès des interprofessions, tant il est nécessaire de réaffirmer que les premiers sont absolument nécessaires aux seconds, mais qu'aussi les acteurs professionnels sont susceptibles de fournir des informations originales aux administrations concernées par la filière riz pour peu que des protocoles de collecte soient clairement établis.
- Opérationnalisation et chronogramme des activités

A l'issue des discussions menées avec les cellules de coordination et lors des tenues de comité de pilotage ou d'animation dans les trois pays, un cadrage des activités a été discuté afin d'aider à définir les tâches à conduire dans un pas de temps clairement établi (voir annexe 2) :

*Instances de fonctionnement :*

- Cellule de coordination : préciser la composition des cellules de coordination (intégration des représentants professionnels), définir les objectifs et les activités des cellules, fixer les rythmes de réunion, mettre en place des procédures systématiques d'information des différents partenaires impliqués dans les dispositifs. Construire les budgets de fonctionnement des cellules et clarifier les modalités de déboursement notamment pour les nouveaux arrivants.

En particulier pour le Sénégal, il s'agira très concrètement de préparer durant cette phase transitoire les modalités de transfert de l'Observatoire aux instances professionnelles.

- Comité d'animation (Mali) / Groupe technique consultatif (Guinée) / Comité technique (Sénégal) : définir leur composition, définir les objectifs et les activités, fixer les rythmes de réunion, mettre en place des procédures systématiques d'information des différents partenaires impliqués dans les dispositifs. Construire les budgets de fonctionnement et définir les modalités de déboursement. Des propositions sur ces différents points sont à élaborer par la Cellule de coordination, avant d'être soumises aux participants de la première réunion des Comité d'animation / Groupe technique consultatif / Comité technique.

En Guinée, le caractère relativement précurseur du Groupe technique consultatif impose de le construire de façon très pragmatique (ne pas être trop légaliste sur les questions de représentativité, mais plutôt mettre l'accent sur l'identification de personnes "reconnues"), en tenant compte de la diversité (ne pas oublier un groupe d'acteurs importants, tels que les consommateurs ou les petits commerçants issus des Associations de Caution Mutuelle), de façon concertée (que l'identification des

personnes se fassent par cooptation des acteurs de la filière) et en mettant l'accent sur l'information (afin de rendre ce processus transparent).

#### *Bulletins et émissions de radio*

- A partir du moment où les Observatoires impliquent les représentants professionnels, il devient impératif d'instaurer des procédures de fonctionnement favorisant leur participation concrète. En particulier, il est fortement conseillé aux cellules de coordination, ainsi que l'a déjà commencé la cellule de coordination du Réseau riz au Mali, de discuter à l'avance du contenu précis des bulletins des Observatoires avec les différents partenaires et ensuite de pouvoir planifier leur production en définissant en particulier les contributions de chacun et les budgets disponibles.

En pratique, une fois la ligne thématique définie, la contribution des professionnels à ces bulletins pourrait être essentiellement sous forme de présentation d'exemples sur le thème en question (par exemple les opérations de commercialisation menées par des producteurs, la constitution d'une ACM, ...) ou de l'interview - débat de deux responsables ayant des visions différentes ou contradictoires d'un problème spécifique... Ces interviews pourraient faire l'objet également d'émissions de radio

#### *Ateliers nationaux*

Définir dates, thèmes et construire le budget : de fait, ces ateliers nationaux seront avant tout liés à la préparation des travaux de l'atelier régional. Le programme PRIAF n'apportant les ressources que pour un seul atelier national, il conviendra aux équipes de trouver les ressources complémentaires s'il était décidé de réaliser plusieurs ateliers nationaux dans l'année.

#### *Budget général liés aux conventions CIRAD - Observatoires*

Toujours dans le souci de programmer efficacement les activités, la mission a conseillé aux responsables des cellules de coordination de construire un budget général sur la base éventuellement de devis (coût de la traduction des bulletins, d'une émission de radio, etc) afin de vérifier la faisabilité de l'ensemble des activités et au cas échéant de trouver les ressources complémentaires avec les différents partenaires pour pouvoir les mener à bien.

### **3.1.2. La conduite d'un cycle spécifique d'analyse, de concertation et de formation sur un thème d'intérêt régional**

Ce cycle s'articulera de façon centrale sur la réalisation d'un atelier régional sur le thème du commerce du riz, conformément aux souhaits exprimés lors des discussions préparatoires à

l'élaboration de la proposition en 2002. La mission a permis de préciser les modalités de préparation de cet atelier et de son insertion dans l'ensemble des activités de l'année.

### 3.1.2.1. Cadre général du cycle : des activités préparatoires à la réalisation des formations

Trois types d'activités seront développées de façon combinée afin de permettre les échanges et l'analyse sur la base des points de vue des différents types d'acteurs institutionnels et professionnels des filières riz dans les trois pays :

- Etape 1 : Au Mali, en Guinée et au Sénégal, (i) des travaux bibliographiques seront réalisés afin de compiler l'information disponible et faire le point sur l'état de la réflexion au plan national sur les thèmes concernant le commerce du riz. Par ailleurs, (ii) des ateliers et des travaux préparatoires seront menés par les organisations paysannes rizicoles afin de leur permettre d'impulser une réflexion propre sur ces différents thèmes au regard de leurs pratiques professionnelles respectives. (iii) Un atelier national permettra la présentation, la discussion de ces différents résultats et analyses, ainsi que l'élaboration de recommandations.
- Etape 2 : Un atelier régional des observatoires sera tenu sans doute en février 2004 ; la présentation des cas nationaux par les membres des équipes des réseaux permettra, à travers les échanges et la confrontation des points de vue, d'approfondir les analyses et d'élaborer des recommandations en terme de politique sectorielle. Cet atelier régional sera élargi à la participation de représentants des filières riz de 4 pays (Bénin, Niger, Ghana et Burkina Faso), qui pourraient être concernés par l'extension géographique du PRIAF en année 2 et ultérieurement. Il est prévu également de solliciter la participation à cet atelier des représentants de l'UEMOA, de la CEDEAO et du ROPPA.
- Etape 3 : A partir des matériaux présentés et validés lors de l'atelier régional, des ateliers nationaux de restitution pourront être organisés dans chaque pays au sein des réseaux et des observatoires des filières. Selon les possibilités des cellules de coordination à trouver les ressources financières nécessaires; par ailleurs, des modules de formation seront élaborés en direction des représentants des organisations paysannes et de leurs membres, comprenant élaborations et diffusion d'outils pédagogiques (audio et écrit) et réalisation de formations.

### 3.1.2.2. Les grands objectifs des travaux préparatoires

La mission a donc centré ses efforts sur la mise en place de l'étape 1, à savoir la réalisation des travaux préparatoires à l'atelier régional.

Le choix du thème porte donc sur le commerce du riz au niveau des pays, en terme d'analyse des liens entre contribution du riz local à l'offre nationale et importations régionales ou internationales pour compléter la satisfaction de la demande. La question des échanges sous régionaux sera abordée, mais se cantonnera à une synthèse de l'éventuelle bibliographie existante (quantification et politique des échanges) et essentiellement sous l'angle des processus d'intégration régionale en cours (UEMOA).

Les travaux préparatoires suivent deux grands axes :

- **Information économique de base** : il s'agit de s'assurer de pouvoir disposer lors de l'atelier régional d'une information thématique de base qui soit actualisée et de qualité grâce à un travail bibliographique restituant les travaux récents en la matière.

L'exécution de ces travaux sera directement sous la responsabilité des Observatoires qui finaliseront les termes de références ébauchés en cours de mission, identifieront les experts pour réaliser ce travail et les contractualiseront sur des ressources budgétaires spécifiques. En Guinée, il a été convenu que ce sera le programme du DYNAFIV qui exécutera ce travail bibliographique par ailleurs en cours dans le cadre de ses activités spécifiques<sup>15</sup>.

Extrait des propositions de termes de référence "bibliographie" qui ont été élaborés au cours de la mission (pour les trois pays) Voir annexe 2 :

*Les thèmes que le travail bibliographique devra aborder sont les suivants :*

- *Evolution récente de la politique d'importation du riz : après un rappel des grandes étapes de la libéralisation, l'étude portera l'accent sur une description précise du dispositif actuel de protection du marché du riz et sa cohérence avec le cadre réglementaire de l'UEMOA. A la lumière des importations récentes, l'étude examinera les conditions de mise en œuvre de ce dispositif.*
- *Analyse de la dynamique récente des échanges marchands de riz local et de riz importé à l'échelle nationale : évolution de la demande et de sa couverture ; évolution de la production nationale et de la part qui est mise sur le marché, évolution des importations.*
- *Analyse de la préférence des consommateurs en terme de qualité et de la correspondance des qualités de l'offre locale et importée.*
- *Comparaison de l'évolution des prix du riz local par rapport au riz importé depuis le début des années 1990 en portant l'accent notamment sur les effets de la dévaluation du FCFA, des variations du prix international, et des politiques tarifaires.*

<sup>15</sup> Formation sur les négociations internationales : UEMOA, OMC, APER, appuyées par SOLAGRAL / BARIS avec une composante sur la filière riz.

- Comparaison de la formation des prix rendus aux consommateurs à partir du prix du marché international et du prix au producteur en analysant la sensibilité aux variations des prix internationaux, prix au producteur, taux de change, niveau de protection...
- Enfin, si tel est le cas, une présentation des recommandations en cours d'élaboration sur les politiques nationales en matière rizicole dans la perspective des négociations internationales (UEMOA, OMC, accords de Cotonou).

- Aider les organisations paysannes à participer pleinement aux débats de l'atelier régional. Pour cet axe, le fil conducteur réside dans l'articulation continue entre construction par les OP de leur analyse propre sur le thème, (étape 1) présentation, débat et analyse comparée lors de l'atelier régional, avec en conclusion l'identification des thèmes de formation et d'information nécessaires (étape 2) et la construction des modules de formation (étape 3).

Il s'agit donc pour l'heure de leur fournir les moyens et les appuis d'expertise leur permettant d'approfondir leur analyse sur la question du commerce du riz. La notion de compétitivité du riz national, évidemment lié au sujet de l'atelier régional, leur est apparue comme étant l'entrée répondant la plus directement à leurs préoccupations.

- Au Mali et en Guinée, trois éléments constitutifs de la compétitivité qui pourraient être explorés<sup>16</sup>, ont été discutés avec les organisations de producteurs, à savoir la diversité des coûts de revient selon les systèmes de production, la qualité du riz local vis-à-vis de la demande des consommateurs, la capacité des producteurs à s'organiser collectivement pour mieux répondre à la demande.

- Si les thèmes sont d'égale pertinence au Sénégal, ils sont par contre mieux maîtrisés par certains responsables des Organisations Paysannes qui ont de fait un niveau de structuration et de professionnalisation plus avancés que dans les autres pays. Même si ces compétences sont bien évidemment très inégalement partagées au sein des différentes OP et parmi les leaders eux-mêmes, il a été proposé d'étudier spécifiquement la question de l'écoulement de la production rizicole. L'interrogation des représentants d'OP est que malgré l'amélioration des performances technico-économiques dans le delta du Sénégal (selon eux : rendement plus élevé, coût de production en baisse), le riz local continue de connaître des épisodes de mévente. L'objectif des travaux préparatoires serait alors de repérer les goulots d'étranglement au niveau des producteurs ou en aval de la filière pouvant expliquer cette situation et afin de repérer les pistes de solution.

---

<sup>16</sup> Les choix thématiques et les modalités d'organisation des travaux seront confirmés au cours du mois de septembre 2003.

Il a été convenu que l'exécution de ces travaux sera directement sous la responsabilité des Organisations de producteurs qui finaliseront les termes de références ébauchés en cours de mission selon ce qui leur semble le plus pertinent et en fonction du budget alloué disponible (2300 euros par pays). Ce budget devra couvrir les frais d'expert et les frais de logistique permettant de réaliser des ateliers de producteurs. Ces ressources budgétaires seront transférées par le CIRAD directement au niveau du CNOP en Guinée, au CIRIZ au Sénégal et à l'AOPP au Mali.

Le profil des experts qui seront choisis par les OP doit correspondre à celui d'un professionnel socio-économiste ayant une solide connaissance de la filière riz mais qui a surtout une grande expérience dans le domaine de l'accompagnement des producteurs notamment dans le registre de l'analyse diagnostic participatif. Cet expert devrait par ailleurs disposer de compétences en terme de formation ; il serait en effet souhaitable ce soit cette même personne qui participe par la suite à l'élaboration des modules de formation (Etape 3). En effet, l'objectif poursuivi ici n'est pas "d'asséner" les données de la recherche ou des sociétés d'état sur les coûts de production, mais d'aider les producteurs à construire une première ébauche de cadre d'analyse de la filière qui sera peu à peu complété au fil des travaux du PRIAF.

**Extrait des propositions de termes de référence "OP" qui ont été élaborés au cours de la mission (pour le Mali et la Guinée) Voir annexe 2 :**

*L'étude qui sera conduite par les OP avec l'appui du consultant portera donc sur l'approfondissement de ces trois thèmes:*

- a) *Etablissement des coûts de revient du riz : l'expert d'appui devra aider les membres des OP à construire les coûts de revient dans les différentes régions de production correspondant chacune à des systèmes de production différents : les régions proposées sont Ségou, Mopti, Sikasso, Tombouctou. Les points qui font débat pour le calcul des coûts et les solutions retenues seront soigneusement approfondis avec les producteurs (modalités de prise en compte de la main d'œuvre familiale et salariée, prise en compte des coûts d'aménagement, appréciation du rendement, etc). Les points de "sensibilité technico-économique" seront identifiés et les possibilités de maîtrise par les producteurs seront analysés par les producteurs.*
- b) *Analyse de la qualité : l'expert d'appui devra accompagner un groupe de responsables d'organisations paysannes qui réaliseront un voyage d'étude à Bamako afin de réaliser un ensemble d'entretiens auprès de commerçants détaillants, de responsables d'associations de consommateurs et auprès de programmes d'appui à la commercialisation tels que le projet CAE (Centre Agro-Entreprise). Les thèmes qui devront être approfondis seront : (i) Les types de riz disponibles et leurs prix, le type d'acheteurs correspondants et les fluctuations saisonnières; (ii) Les critères de qualité recherchés par les consommateurs ; (iii) Les évolutions perceptibles dans les types de qualité recherchés depuis ces dernières années*

c) *Organisation des producteurs dans le domaine de la commercialisation : l'objectif de ce travail est d'aider les organisations paysannes à recenser les initiatives paysannes dans le domaine de la commercialisation de la production visant à renforcer leur capacité d'offre et de contractualisation (verbal, oral,...) ou tout autre commanditaire. Pour chaque cas, il sera intéressant d'en expliquer l'historique, l'organisation de la collecte au niveau des membres, le type de contrat mis en place et avec qui, les modalités de paiement définies, les dispositions de recours en cas de problème. Une analyse des forces et faiblesses de chacune des expériences sera faite.*

### 3.1.2.3. Etat d'avancement de la mise en place des travaux préparatoires

Le temps imparti à la mission dans chaque pays n'a pas permis de compléter la mise en place du dispositif pour l'étape 1.

En effet, il a fallu très normalement consacrer beaucoup de temps à la présentation du PRIAF Riz auprès des différents partenaires. En particulier, la prise en compte de la diversité des nombreuses réactions et discussions dans les trois pays a amené à structurer au fil des jours des propositions concrètes et des adaptations au programme afin de garantir son ancrage auprès des différents partenaires.

La mise en place du dispositif étant tributaire de l'avancée de ce processus d'appropriation, la mission a préféré différer sa finalisation au mois de septembre (finalisation des tdr, identification des experts, contractualisation) en s'appuyant sur la grille de programmation des activités élaborées avec les équipes des cellules de coordination (voir annexe 3).

## 3.2. Perspectives : travaux préparatoires, atelier régional, formations

La mise en place des équipes d'experts pour réaliser les travaux bibliographiques et appuyer les OP dans leurs réflexions sur le thème de la commercialisation du riz sera finalisée dans le courant du mois de septembre 2003, avec l'appui à distance d'TRAM et APM (relecture des tdr, conseil sur le choix des experts d'appui, etc). Une mission d'appui CIRAD sera tenue en octobre 2003 pour apporter un appui méthodologique dans le cadre de ces travaux.

La tenue de l'atelier régional est prévue pour le début de l'année 2004 et sera suivie par la mise en place des formations destinées aux OPA.. Des contacts sont d'ores et déjà pris avec les partenaires au Bénin, au Ghana, au Niger et au Burkina Faso pour les inviter à y participer. Il est également envisagé de solliciter la participation d'un représentant de l'UEMOA et de la CEDEAO.

### 3.2.1. Premières propositions méthodologiques pour l'atelier régional

---

A partir d'analyse de cas concrets, l'objectif de l'atelier régional est d'aider les participants à conduire une réflexion sur les besoins en information et en formation qu'il est nécessaire de mobiliser dans le cadre des processus d'élaboration et de suivi des politiques rizicoles.

La définition précise de la méthode qui sera mise en œuvre lors de l'atelier régional fera l'objet d'un travail concerté avec les partenaires des différents pays et visera à répondre notamment aux besoins exprimés en information et formation. A titre indicatif, l'atelier régional pourrait s'articuler autour des axes suivants :

*Premier temps : valorisation des travaux préparatoires*

- présentation par les délégations des synthèses bibliographiques et des analyses des OP, débats et analyse comparée ;
- identification par les participants d'un nombre limité de problématiques dont il apparaît souhaitable d'approfondir l'analyse ;

*Deuxième temps : méthode d'élaboration d'instruments de pilotage de la filière*

- démarche systématique d'analyse des problématiques repérées précédemment en vue d'identifier des pistes de solutions en terme d'élaboration de mesures politiques ou d'actions interprofessionnelles (approche de type arbre à problèmes) ;
- analyse de la cohérence des propositions avec les politiques générales (arbitrages macroéconomiques ou intersectoriels, processus d'intégration régionale, cadre de régulation du commerce international) ;
- élaboration de recommandations de mesures de politiques agricoles ;

*Troisième temps : besoins en information et en formation pour l'élaboration de ces instruments*

- repérage des besoins en information stratégique (économique ou politique) permettant l'élaboration, mais aussi la mise en œuvre et le suivi de mesures politiques ou d'actions interprofessionnelles stimulant le développement de la filière ;
- identification des besoins en formation pour permettre aux acteurs d'optimiser l'utilisation de cette information.

### 3.2.2. Perspectives pour le cycle de formation et lien avec les activités des observatoires

---

Le dernier temps de l'atelier régional permettra alors d'élaborer définitivement les axes de travail pour la phase suivante de formation (étape 3 : élaboration des modules de formation,

formation de formateurs, etc), de confirmer définitivement le contenu des activités et de programmer leur déroulement.

En particulier, la construction des modules de formation se ferait conjointement par l'équipe du programme en collaboration entre les organisations paysannes et les experts les ayant accompagnés durant les travaux préparatoires à l'atelier régional.

De façon concomitante, on voit que l'atelier régional devrait fournir des éléments d'analyse et de perspectives permettant de recentrer et alimenter les activités d'information des dispositifs "observatoires" qui répondent mieux aux besoins des opérateurs et des décideurs politiques (type d'information, modalité de diffusion, évaluation de la satisfaction des utilisateurs).

Il sera essentiel que les équipes de coordination assurent leur fonction de courroie de transmission auprès de leurs comités techniques et de pilotage respectifs.

## 4. Conclusions

D'ores et déjà, la première mission de mise en place du PRIAF Riz a révélé un certain nombre de questions fondamentales portant sur la capacité du projet à créer une valeur ajoutée par rapport à d'autres initiatives existant au niveau des pays et sur sa pérennisation compte tenu de ses faibles ressources financières, (?).

➤ Les spécificités du programme PRIAF sont doubles et interdépendantes :

- La dimension régionale du programme

La mise en réseau au plan régional des dispositifs et des partenaires permet à la fois d'aborder des thématiques qui relèvent essentiellement d'une échelle géographique dépassant celles des Etats. Mais elle permet également de générer des analyses comparatives, de confronter des expériences, des choix politiques nationaux et à ce titre elle constitue un accélérateur dans les processus d'acquisition des compétences des différents partenaires dans le champs de l'analyse économique, des systèmes d'information et du renforcement institutionnel des filières.

- Un outil d'appui à l'information et la formation, au service de la concertation entre acteurs au sein des interprofessions

Au sens large, le PRIAF se positionne comme un dispositif d'aide à la réflexion sur l'information et la formation au service des acteurs du secteur rizicole dans le domaine de l'analyse économique et de la formulation de propositions de pilotage des filières. Cette

approche concerne donc à la fois les processus institutionnels mis en jeu entre les types d'acteurs (en prenant en compte en particulier les questions d'asymétrie d'information) et la construction itérative d'outils de formation et d'information adaptés (analyse des besoins, conception et expérimentation des outils, test et validation avant diffusion).

➤ La différenciation des appuis au niveau des producteurs et de leurs organisations

Tout en respectant un choix central de promotion des interprofessions, le PRIAF a pris le parti durant cette première phase, compte tenu de ses ressources limitées, de concentrer ses moyens sur un groupe d'acteurs considéré comme "défavorisé" en terme de participation aux processus d'élaboration des politiques<sup>17</sup>, à savoir les producteurs.

Face à la diversité des informations technico-économiques et politiques nécessaires aux producteurs dans un contexte économique de plus en plus complexe et mouvant, le PRIAF a bien la vocation d'aider les OP à structurer l'analyse de leurs besoins afin qu'elles puissent se donner les moyens d'y subvenir, plutôt que d'y répondre directement<sup>18</sup>.

En clair, il s'agit donc, avec l'appui du PRIAF, d'aider les OP, (et par extrapolation, les autres acteurs et l'interprofession), à percevoir l'importance et la diversité de l'information et de l'analyse économique, afin que dès à présent, dans un processus de professionnalisation, elles s'organisent pour se doter d'une fonction interne permettant de répondre à ce besoin. C'est par ce processus d'internalisation, mais pas uniquement, qu'elles deviendront réellement des parties prenantes compétentes au sein des interprofessions et à l'échelle régionale, et que le PRIAF aura atteint son objectif de pérennisation de ses activités.

➤ Elargissement du référentiel sur les systèmes d'information sur les filières et des fonctions des différents types de système d'information

Plusieurs discussions conduites au cours de la mission révélant des attentes que le PRIAF ne pouvait pas combler, d'une part, et la réalité du foisonnement des systèmes d'information déjà existants ou en gestation, d'autre part, amènent à tenter de caractériser quelques systèmes d'information complémentaires les uns des autres.

On peut distinguer différents types de besoins :

---

<sup>17</sup> Ils ne sont pas les seuls, on peut estimer que les petits commerçants, les transformateurs artisanaux ou même les consommateurs ne sont guère représentés dans ces processus.

<sup>18</sup> L'information sur le prix des engrais ou du riz nécessaire de façon "instantanée" pour tous les producteurs pour affiner leurs stratégies de commercialisation n'a pas le même statut et la même utilisation que celle concernant par exemple un déclenchement unilatéralement décidé de l'abaissement de la Taxe Conjoncturelle sur les Importations qui relève des instruments de promotion de la filière et des rapports de force entre acteurs sur leur mise en oeuvre.

- Au niveau des opérateurs économiques, l'information est un outil d'aide à la décision pour l'unité de production : elle peut concerner l'information sur les prix, les approvisionnements et les stocks, la réalisation d'études de marchés, les partenaires techniques, les types de contractualisation, de financement, etc.
- Au niveau d'un groupe d'acteurs, l'information peut être un outil de défense d'intérêt : l'information concerne alors l'analyse de filière et la répartition des coûts et marges entre les différents segments, l'information sur le suivi économique et politique (décret, tarif, import, etc), etc.
- Au niveau de la filière et de l'interprofession, l'information est un outil de promotion ou de défense de la filière, avec notamment la mobilisation d'outils spécifiques tels que la modélisation (type SIMUVI) qui permet de raisonner les bonifications, le niveau de protection, ou de processus de concertation pour améliorer les différentes formes de coordination et les choix techniques collectifs au service de la compétitivité de la filière.
- Au niveau de l'Etat, l'information est un outil d'aide à la décision de politique publique au service de l'intérêt général. Par exemple l'alimentation de système de simulation de type MATA ou SIRPAO permet de raisonner l'allocation des ressources sur telle ou telle filière, ou sur tel ou tel groupe d'acteurs en fonction des priorités d'intérêt général (développement économique, sécurité alimentaire, etc).

En terme de dispositif, on voit donc qu'à ces besoins correspondent différents systèmes d'information ou d'appuis spécifiques, qui renvoient eux-même à des dispositifs institutionnels qui leur sont propres. Par exemple, les réseaux APM Coton en Afrique de l'Ouest ou APM Riz au Bénin répondent aux besoins d'un groupe d'acteurs, en l'occurrence les producteurs ; Inforiz ou les composantes filières du SIFA au Mali sont positionnés au service de l'interprofession ; par contre, les composantes développement rural du même SIFA ou le possible système d'information sur la sécurité alimentaire en Guinée sont clairement du ressort de l'Etat.

Bien que différenciés, il est important de veiller à la mise en place de liens techniques, organisationnels, financiers tels que la compatibilité entre les différents systèmes, l'articulation entre les échelles locales, régionales et nationales (méthode, actualisation,...), la contractualisation des échanges d'information, les partenariats financiers, les principes de déontologie (respect de la confidentialité de certaines informations).

## 5. ANNEXES

Annexe 1 : Chronologie des activités de la mission

Annexe 2 : Calendriers d'activités Mali, Guinée, Sénégal

Annexe 3 : Propositions de termes de références pour les travaux préparatoires à l'atelier régional : cas de la Guinée

Annexe 4 : Présentation réalisée par l'équipe de mission lors du comité de pilotage de l'ONRS (Sénégal)

### Annexe 1 : Chronologie des activités de la mission

Mali : 13 au 19 juillet

Guinée : 19 au 25 juillet

Sénégal : 25 juillet au 1er août

#### 13 juillet 2003 :

- Arrivée de Laurent LIAGRE (IRAM) à Bamako

#### 14 juillet 2003 :

- M. Abdoulaye KEITA, APCAM, coordonnateur du Réseau Riz, et M. Amadou CISSE, CPS, co-coordonnateur du Réseau Riz : cadrage des objectifs et organisation de la mission d'appui.
- Entretiens :
  - M. Sékou Oumar TALL, Président de l'APCAM
  - M. Abdramane BOUARE, Secrétaire Général de l'APCAM
  - M. Tidiani DIARRA, Secrétaire Général Adjoint
  - Dr TIMBO, Coordonnateur du Projet de Renforcement de l'Interface Etat - Chambres d'Agriculture (PRIECA)
  - M. Jean-François BELIERES, Assistant technique IER - ECOFIL
- Arrivée en soirée de Jeanot MINLA (APM) à Bamako

#### 15 juillet 2003

- Entretiens :
  - M. Gilles COUREAU, AT au Programme UE d'Appui à la Filière riz, composante CPS.
  - AOPP : M. SIDIBE, directeur ; M. Ibrahim COULIBALY, M. TOGO, Coordonnateurs formation.
  - Chambre Régional d'Agriculture de Bamako : M. Abdoukhamane TRAORE, M. Nango DAMBILA, Coordonnateur du Programme d'Appui des Systèmes d'Informations Décentralisés des marchés Agricoles.
  - M. Antoine Berthé, Réseau APM Mali, ancien Président d'APM

16 juillet 2003

- Entretiens :
  - M. SIDIBE, CPS, Division Planification, Chargé de mission SIFA.
  - Delphine BABIN, AT CMDT
  - Office des Marchés Agricoles : M. Salif DIALLA, Directeur ; M. Pierre TRAORE : Responsable de l'information ; M. Francis KEITA : administrateur
- Voyage à Niono
- Entretien en soirée :
  - Faliry BOLI, secrétaire SEXAGON

17 juillet 2003

- Entretiens :
  - Faliry BOLI, secrétaire SEXAGON
  - M. Bakary TRAORE, Directeur PCPS
- Retour à Bamako

18 juillet 2003

- Réunion du Comité d'animation du Réseau Riz

19 juillet 2003

- Réunion de bilan - programmation avec Abdoulaye KEITA, coordinateur du réseau Riz
- Voyage dans l'après-midi Laurent LIAGRE et Jeanot MINLA Bamako - Conakry

20 juillet 2003

- Réunion de travail avec Yves GUEYMARD, Conseiller Technique Principal Dynafiv et Lansana BAYO, Coordonnateur de l'Observatoire de la filière riz.

21 juillet 2003

- Réunion de présentation de la mission et de ses objectifs : M.Salam TOURE, directeur du Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole (BCEPA) et Yves GUEYMARD, Conseiller Technique Principal Dynafiv.
- Rencontre avec l'équipe de Direction du PROMOPA : Mickael CAMARA, Chef de Division d'appui aux OP, Direction générale SMPRV - MAE et Jean-Louis VEAUX,

coordonnateur Programme de Promotion des OP (PROMOPA) et Conseiller Technique du Directeur général du S.N.P.R.V.

- Réunion de travail avec la nouvelle équipe de coordination de l'Observatoire de la filière riz, Lansana BAYO, Coordonnateur et Amadou YANSANE, Coordonnateur

#### 22 juillet 2003

- Réunion de travail avec la nouvelle équipe de coordination de l'Observatoire de la filière riz, Lansana BAYO, Coordonnateur et Amadou YANSANE, Coordonnateur
- Réunion de travail avec Yves GUYEMARD, Conseiller Technique Principal Dynafiv : discussion de la proposition d'évolution institutionnelle du dispositif Observatoire

#### 23 juillet 2003

- Réunion de travail avec Jean-Louis VEAUX, conseiller PROMOPA et conseiller SNPRV : discussion de la proposition d'évolution institutionnelle du dispositif Observatoire
- Entretien avec Thierno DIALLO, responsable du système d'information de Dynafiv.  
Réunion de travail avec la nouvelle équipe de coordination de l'Observatoire de la filière riz, Lansana BAYO, Coordonnateur et Amadou YANSANE, Coordonnateur

#### 24 juillet 2003

- Rencontre avec Fouleymatou CAMARA, Présidente de l'Union des groupements de Producteurs de Kolisoro, Guinée Maritime. Vice-présidente du ROPPA.
- Entretien avec Michael CAMARA, Chef de Division d'appui aux OP, Direction générale SMPRV - MAE
- Entretien Bilan avec Yves GUEYMARD, Conseiller Technique Principal Dynafiv.
- Préparation de la réunion du Comité de pilotage

#### 25 juillet 2003

- Réunion du Comité de pilotage
- Réunion de bilan - programmation avec la nouvelle cellule de coordination : Lansana BAYO, Amadou YANSANE, Michael CAMARA.
- Réunion de fin de mission avec Salam TOURE, Directeur du Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole (BCEPA)

- Voyage de nuit Laurent LIAGRE et Jeanot MINLA : Conakry – Dakar.

#### 26 juillet 2003

- Entretien avec l'équipe de coordination de l'Observatoire National du Riz au Sénégal : Bafodé DRAME, Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques et Saïdibou SOW, Ministère des finances. Présentation des objectifs de la mission et organisation du programme.
- Entretien avec ... .. Directeur de la Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques
- Voyage dans l'après midi : Dakar – Saint-Louis

#### 27 juillet 2003

- Bibliographie et rédaction rapport

#### 28 juillet 2003

- SAED - entretiens avec :
  - Entretien avec Charles FALL, correspondant du réseau riz pour la SAED
  - Entretien avec Seydou CAMARA, administrateur CIFA et Responsable DPDR
- Centre Interprofessionnel de Formation agricole : entretien avec Ensa MBAYE, Directeur du CIFA
- Délégation de DAGANA, SAED : entretien avec Jean MOREIRA, Chef de la délégation, Secrétaire technique du Comité interprofessionnel de la filière riz (CIRIZ)
- Entretien avec Alioun FALL, Directeur de l'ISRA Saint Louis.

#### 29 juillet 2003

- Voyage dans la matinée Saint Louis – Dakar
- Conseil National des Communautés Rurales / ASPRODEB
  - Entretien avec Aziz GUEYE, conseiller ASPRODEB et ancien coordinateur de l'observatoire National du Riz
  - Réunion de travail avec Saliou SARR, Président du CIRIZ et président de la Fédération des Périmètres Autogérées, Ndiogou FALL, ROPPA , Aziz GUEYE, conseiller ASPRODEB, Ousmane NDIAYE, Coordonnateur ASPRODEB.

#### 30 juillet 2003

- Amadou FALL DIOUF, Chef de division Analyse et Planification, DAPS

- Bafode DRAME, DAPS : préparation du comité de pilotage
- M. DUBERNARD, Délégué CIRAD Sénégal

#### 31 juillet 2003

- Comité de pilotage de l'Observatoire National du Riz
- Réunion de bilan - programmation des activités pour la cellule de coordination : Bafodé DRAME.
- Amadou BA, chargé de mission développement rural, délégation de l'Union Européenne
- Fin de mission : voyage en soirée de Laurent LIAGRE : France Sénégal, et démarrage autre mission pour Jeanot MINLA (non liée au PRIAF riz).

#### 1ER août 2003

- Arrivée Laurent LIAGRE Montpellier

Annexe 2 : calendriers d'activités Mali, Guinée Sénégal

MALI

Activités	Date
<b><u>Comité de pilotage</u></b>	18 juillet 2003 ; proposition janvier 2003 (après atelier régional)
<b><u>Cellule de coordination</u></b> <b><u>APCAM/CPS/AOPP</u></b> <b><u>Organisation</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de la composition de la cellule,</li> <li>- Définition des responsabilités et modalités de travail entre les différents membres pour la période août 2003 à mai 2004</li> <li>- Conformité du budget de la convention avec les activités prévues et identification des besoins en budget complémentaire éventuel (prendre en compte les frais de déplacement du représentant du Sexagon si celui-ci (F Boli) est choisi pour représenter l'AOPP).</li> </ul>	Fréquence des réunions à préciser
<b><u>Bulletins</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dates de publication</li> <li>- Etablissement des budgets opératoires (traduction, émissions radio)</li> <li>- Elaboration des sommaires des trois prochains numéros</li> <li>- Identification des contributeurs et répartition du travail</li> </ul>	Proposition : Août 2003 (?) ; Octobre 2003 ; Janvier 2003 (après l'atelier régional)  Rapidement : à préciser  Rapidement : à préciser  Rapidement : à préciser

<p><b><u>Ateliers nationaux</u></b></p> <p>Thème à fixer (en lien avec le thème de l'atelier régional), nombre à fixer le budget ne permettant qu'un seul atelier (possibilité de financement complémentaire ?)</p>	<p>- Date à fixer (avant ou après l'atelier régional, ou avant et après)</p>
<p><b><u>Atelier régional</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulation des objectifs des travaux préparatoires</li> <li>- Elaboration des termes de références</li> <li>- Identification des experts</li> <li>- Signature des contrats</li> <li>- Mise en place des études</li> <li>- Rapports d'experts</li> <li>- Préparation Atelier régional (identification des participants, organisation logistique)</li> <li>- Atelier régional</li> </ul>	<p>26 août - 15 septembre</p> <p>26 août - 15 septembre</p> <p>1-15 septembre</p> <p>1-15 septembre</p> <p>A partir de la mi-septembre</p> <p>Fin novembre</p> <p>Décembre</p> <p>Janvier 2004</p>
<p><b><u>Appui transversal</u></b></p> <p>Mission d'appui (Hélène DAVID)</p>	<p>Octobre 2003</p>

GUINEE

<u>Activités</u>	<u>Date</u>
<u>Comité de pilotage</u>	Préciser les dates
<u>Cellule de coordination BCEPA/DAOP</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des modalités de fonctionnement</li> <li>- Programmation des activités*</li> <li>- Identification des membres du groupe technique consultatif et prise de contact</li> <li>- Elaboration du budget de fonctionnement *</li> </ul>	Préciser les dates
<u>Groupe technique consultatif + Cellule de coordination</u>	
<u>Organisation</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des objectifs, validation de la programmation des activités et du budget de fonctionnement</li> </ul>	Préciser les dates
<u>Bulletins</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dates de publication</li> <li>- Etablissement des budgets opératoires (traduction, émissions radio)</li> <li>- Elaboration des sommaires des trois prochains numéros</li> <li>- Identification des contributeurs et répartition du travail</li> </ul>	Proposition : Juillet 2003 ; Octobre 2003 ; Janvier 2003 (après l'atelier régional)  Rapidement : à préciser  Rapidement : à préciser
<u>Atelier régional</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation des tdr des travaux 1-15 septembre préparatoires</li> </ul>	

- |   |                |
|---|----------------|
| - Identification des experts  | 1-15 septembre |
| - Signature des contrats  | 1-15 septembre |
| - Mise en place des études  | Mi septembre   |
| - Rapports d'experts  | Fin novembre   |
| - Préparation Atelier régional<br>(identification des participants,<br>organisation logistique) | Décembre       |
| - Atelier régional  | Janvier 2004   |

**Appui transversal**

- |                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| - Mission d'appui (Hélène DAVID) | Octobre 2003 |
|----------------------------------|--------------|

\* A valider avec le groupe technique consultatif au fur et à mesure de la constitution de celui-ci.

SENEGAL

Activités	Date
<u>Comité de pilotage</u>	31 juillet 2003 ; janvier 2003 (après atelier régional)
<p data-bbox="312 566 560 600"><u>Comité technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="360 629 890 707">- Définition de la composition du comité technique</li> <li data-bbox="360 734 890 857">- Définition des modalités de transfert de la coordination à l'interprofession pour l'année prochaine</li> <li data-bbox="360 884 890 1048">- Définition des responsabilités et modalités de travail entre cellule de coordination et CIRIZ pour la période août 2003 à mai 2004</li> <li data-bbox="360 1075 890 1153">- Examen du projet de NC n°8, et prévision du contenu des n° 9 et 10</li> <li data-bbox="360 1180 890 1339">- Conformité du budget avec les activités prévues et identification des besoins en budget complémentaire éventuel.</li> <li data-bbox="360 1366 890 1444">- Date de réunion du prochain comité technique</li> <li data-bbox="360 1471 890 1550">- Formulation des objectifs des travaux bibliographiques</li> </ul>	26 Août 2003
<p data-bbox="312 1581 639 1615"><u>Cellule de coordination</u></p> <p data-bbox="312 1641 440 1675"><u>Bulletins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="360 1702 1477 1780">- Dates de publication des bulletins      Proposition : Septembre 2003 ; Décembre 2003 ; Avril 2004</li> </ul> <p data-bbox="312 1832 568 1865"><u>Ateliers nationaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="360 1892 1477 2007">- Thème à fixer, nombre à fixer le budget ne permettant qu'un seul atelier (possibilité de financement)      - Date à fixer (avant ou après l'atelier régional, ou avant <u>et</u> après)</li> </ul>	

complémentaire par le CIRIZ ?)

CIRIZ

Atelier régional

- Formulation des objectifs des travaux préparatoires pour les OP 26 août - 15 septembre
- Elaboration des termes de références 26 août - 15 septembre
- Identification des experts 1-15 septembre
- Signature des contrats 1-15 septembre
- Mise en place des études A partir de la mi-septembre
- Rapports d'experts Fin novembre
- Préparation Atelier régional Décembre  
(identification des participants,  
organisation logistique)
- Atelier régional  
Janvier 2004

Appui transversal

Mission d'appui (Hélène DAVID)

Octobre 2003

Annexe 3 : Propositions de termes de références pour les travaux préparatoires à l'atelier régional : cas de la Guinée

TDR 1 BCEPA : Etude bibliographique Observatoire du Riz sur la commercialisation du riz en Guinée

Version provisoire juillet 2003

1. Introduction

Conformément aux recommandations et souhaits exprimés par les membres du réseau régional des observatoires des filières riz lors des étapes de préparation du présent programme, le PRIAF-riz a prévu durant la phase 2003-2004 la mise en place d'activités d'information, de concertation et de formation sur le commerce régional du riz. Les thèmes de la réflexion porteront sur la compétitivité des riz nationaux, la dynamique du commerce régional du riz et la façon dont les accords régionaux et des négociations internationales sont susceptibles de les déterminer.

A cet effet, trois types d'activités seront développées de façon combinée afin de permettre les échanges et l'analyse sur la base des points de vue des différents types d'acteurs institutionnels et professionnels des filières riz dans les trois pays :

- Etape 1 : Au Mali, en Guinée et au Sénégal, (i) des études seront réalisées afin de compiler l'information disponible et l'état de la réflexion au plan national sur les thèmes indiqués ci-dessus. Par ailleurs, (ii) des ateliers et des travaux préparatoires seront menés par les organisations paysannes rizicoles afin de leur permettre d'impulser une réflexion propre sur ces différents thèmes. (iii) Un atelier national permettra la présentation, la discussion de ces différents résultats et analyses, ainsi que l'élaboration de recommandations.
- Etape 2 : Un atelier régional des observatoires sera tenu, prévu en décembre 2003 ; la présentation des cas nationaux par les membres des équipes des réseaux permettra, à travers les échanges et la confrontation des points de vue, d'approfondir les analyses portant sur les recommandations en terme de politique sectorielle<sup>19</sup> et les conséquences en terme de besoins en information pour les acteurs. Cet atelier régional sera élargi à la participation de représentants des filières riz de 4 pays (Bénin, Niger, Ghana et Burkina Faso), pays qui pourraient être concernés par l'extension géographique du PRIAF en année 2 et ultérieurement. Il est prévu également de bénéficier de la participation à cet atelier des représentants du ROPPA, de l'UEMOA et de la CEDEAO.

---

<sup>19</sup> A cet effet, des méthodes spécifiques d'analyse et d'animation seront mobilisées lors de l'atelier régional.

- Etape 3 : A partir des matériaux présentées et validées lors de l'atelier régional, des ateliers nationaux de restitution seront organisés dans chaque pays au sein des réseaux et des observatoires des filières ; par ailleurs, des modules de formation seront élaborés en direction des représentants des organisations paysannes et de leurs membres, comprenant élaborations et diffusion d'outils pédagogiques et réalisation de formations.

Ces termes de référence s'inscrivent dans la conduite de l'étape 1 du processus décrit ci-dessus et concernent l'élaboration d'une bibliographie de référence utilisable lors de l'atelier régional et portant sur les évolutions récentes de la politique rizicole, de la balance "riz"<sup>20</sup> en Guinée, de l'évolution comparée des prix du riz local et du riz importé et des prix de parité<sup>21</sup> (i). Cette prestation s'inscrit dans le cadre du programme PRIAF - riz qui a prévu à cet effet la mise à disposition de ressources financières.

Un second type d'activités préparatoires sera conduit directement par le CNOP avec l'appui d'un expert et qui visera à aider les OP rizicoles à développer leur réflexion sur les coûts de production, le thème de la qualité du riz et l'organisation des producteurs dans le domaine de la commercialisation.

## 2. Les objectifs de la prestation

L'objectif du travail de bibliographie est double :

- permettre la présentation lors de l'atelier régional de la situation des politiques de protection et des problèmes de concurrence entre riz local et riz importé en Guinée,
- réunir les éléments de base qui serviront à l'élaboration des modules de formation lors de l'étape 3.

Les travaux de réflexion qui seront menés en parallèle par les OP compléteront les activités préparatoires et un atelier national de restitution permettra d'amorcer une réflexion et un débat sur ces thèmes avant la tenu de l'atelier régional.

Les thèmes que le travail bibliographique devra aborder sont les suivants :

- Evolution récente de la politique d'importation du riz en Guinée : après un rappel des grandes étapes de la libéralisation, l'étude portera l'accent sur une description précise du dispositif actuel de protection du marché du riz et sa cohérence avec le cadre réglementaire de l'UEMOA. A la lumière des importations récentes suite au déficit de production de l'an dernier, l'étude examinera les conditions de mise en œuvre de ce dispositif.

<sup>20</sup> Evolution de la balance entre production marchande, importation, exportation et couverture de la demande nationale.

<sup>21</sup> Comparaison de la formation des prix rendus aux consommateurs à partir du prix du marché international et du prix au producteur.

- Analyse de la dynamique récente des échanges marchands de riz local et de riz importé à l'échelle nationale : évolution de la demande et de sa couverture ; évolution de la production nationale et de la part qui est mise sur le marché, évolution des importations.
- Analyse de la préférence des consommateurs en terme de qualité et de la correspondance des qualités de l'offre locale et importée.
- Comparaison de l'évolution des prix du riz local par rapport au riz importé depuis le début des années 1990 en portant l'accent notamment sur les effets des fluctuations des monnaies, des variations du prix international, et des politiques tarifaires.
- Comparaison de la formation des prix rendus aux consommateurs à partir du prix du marché international et du prix au producteur en analysant la sensibilité aux variations des prix internationaux, prix au producteur, taux de change, niveau de protection...
- Enfin, si tel est le cas, une présentation des recommandations en cours d'élaboration sur les politiques nationales dans la perspective des négociations internationales (UEMOA, OMC, accords de Cotonou).

### 3. Organisation du travail et résultats attendus

Il appartient à l'Observatoire Riz d'organiser et de désigner au cas échéant le ou les experts qui seront en charge de réaliser ces travaux préparatoires de capitalisation. Les manques éventuels sur les différents thèmes listés ci-dessus seront signalés comme tels et ne devront pas faire l'objet d'investigations spécifiques, le budget disponible ne le permettant pas.

L'expert ou l'équipe d'experts qui seront identifiés pour réaliser le travail bénéficieront d'un appui à distance de l'équipe du PRIAF-riz. En outre, une mission d'appui au réseau régional des filières riz du PRIAF-riz sera réalisée en octobre 2003, une étape étant prévu au Mali.

Un rapport de synthèse présentera l'ensemble des thèmes et des analyses. Il servira de base à aux discussions conduites lors de l'atelier national préparatoire qui se tiendra avant l'atelier régional.

### 4. Budget

## TDR 2 CNOP : Appui à la CNCOP pour la réflexion des OP rizicoles sur les thèmes de la production, la qualité, et la commercialisation du riz en Guinée

Version provisoire juillet 2003

### 1. Introduction

Conformément aux recommandations et souhaits exprimés par les membres du réseau régional des observatoires des filières riz lors des étapes de préparation du présent programme, le PRIAF-riz a prévu durant la phase 2003-2004 la mise en place d'activités d'analyse, de concertation et de formation sur le commerce régional du riz. Les thèmes de la réflexion porteront sur la compétitivité des riz nationaux, la dynamique du commerce régional du riz et les enjeux des accords régionaux et des négociations internationales, notamment le processus d'élaboration de la PAU de l'UEMOA et les perspectives de la PAC CEDEAO, et les négociations internationales (OMC et accords UE).

A cet effet, trois types d'activités seront développées de façon combinée afin de permettre les échanges et l'analyse sur la base des points de vue des différents types d'acteurs institutionnels et professionnels des filières riz dans les trois pays :

- Etape 1 : Au Mali, en Guinée et au Sénégal, (i) des études seront réalisées afin de compiler l'information disponible et l'état de la réflexion au plan national sur les thèmes indiqués ci-dessus. Par ailleurs, (ii) des ateliers et des travaux préparatoires seront menés par les organisations paysannes rizicoles afin de leur permettre d'impulser une réflexion propre sur ces différents thèmes. (iii) Un atelier national permettra la présentation et la discussion de ces différents résultats et analyses.
- Etape 2 : Un atelier régional des observatoires sera tenu, prévu en décembre 2003 ; la présentation des cas nationaux par les membres des équipes des réseaux permettra, à travers les échanges et la confrontation des points de vue, d'approfondir les analyses et d'élaborer des recommandations. Cet atelier régional sera élargi à la participation de représentants des filières riz de 4 pays (Bénin, Niger, Ghana et Burkina Faso), pays qui pourraient être concernés par l'extension géographique du PRIAF en année 2 et ultérieurement. Il est prévu également de bénéficier de la participation à cet atelier des représentants de l'UEMOA et de la CEDEAO.
- Etape 3 : A partir des matériaux présentés et validés lors de l'atelier régional, des ateliers nationaux de restitution seront organisés dans chaque pays au sein des réseaux et des observatoires des filières ; par ailleurs, des modules de formation seront élaborés en direction des représentants des organisations paysannes et de leurs membres, comprenant élaborations et diffusion d'outils pédagogiques et réalisation de formations.

Ces termes de référence s'inscrivent dans la conduite de l'étape 1 du processus décrit ci-dessus et concernent la mise en place des travaux préparatoires qui seront conduits par les OP (ii). Dans ce cadre, la CNOP souhaite s'adjoindre les compétences d'un expert d'appui afin de l'aider à conduire ce processus. Cette prestation s'inscrit dans le cadre du programme PRIAF - riz qui a prévu à cet effet la mise à disposition de ressources financières.

Un second type d'études complémentaires sera conduit directement sous la coordination de la cellule technique de l'Observatoire riz et visera à élaborer une bibliographie de référence utilisable lors de l'atelier régional sur les évolutions récentes de la politique rizicole, de la balance "riz"<sup>22</sup>, de l'évolution comparée des prix du riz local et du riz importé et des prix de parité<sup>23</sup>.

## 2. Les objectifs de la prestation

La conduite d'une réflexion par les OP rizicoles sur l'ensemble des problématiques liées au commerce régional, n'est pas réaliste compte tenu du temps et du budget impartis pour cette étape. En conséquence, il a été décidé lors de l'étape 1 de concentrer les efforts sur l'analyse de la compétitivité de la production nationale à partir de l'approfondissement de thèmes que les producteurs ont l'habitude de côtoyer, à savoir les coûts de production, la qualité et la commercialisation de la production. Toutefois, les étapes 2 et 3 permettront de mettre en articulation les différentes échelles d'analyses lors des ateliers nationaux et régionaux et au cours des formations prévues : analyse micro-économique et filière, analyse macro-économique, politique d'appui à la production et politiques commerciales, intégration régionale et négociations internationales.

En ce qui concerne la compétitivité du riz produit localement, trois éléments sont importants à bien connaître :

- a) Le coût de revient du riz produit détermine la possibilité pour les producteurs d'écouler leur production à un prix qui soit accessible aux consommateurs, tout en permettant une juste rémunération de leur travail. De plus, le prix de vente est lui-même déterminé par le prix du riz en provenance du marché international. Ce déterminisme peut être régulier ou ne se faire sentir que de façon saisonnière, notamment lorsque la grande partie de la production nationale a été commercialisée et n'est plus très présente sur les marchés de consommation.
- b) La capacité pour les producteurs à proposer un riz dont les qualités correspondent aux goûts des consommateurs constitue un autre atout pour le riz local par rapport au riz importé, qui peut alors bénéficier d'un bonus de prix.

<sup>22</sup> Evolution de la balance entre production marchande, importation, exportation et couverture de la demande nationale.

<sup>23</sup> Comparaison de la formation des prix rendus aux consommateurs à partir du prix du marché international et du prix au producteur.

- c) L'un des problèmes principaux pour les producteurs et leurs organisations pour se positionner en tant qu'acteur dominant sur le marché du riz réside dans l'atomisation de l'offre entre de multiples exploitants et organisations de producteurs. De fait, lors d'une commande importante (par exemple, l'état souhaitant approvisionner ses services administratifs, l'armée, les hôpitaux, etc), les commanditaires ou les commerçants souhaitant répondre aux appels d'offre trouveront plus faciles de s'approvisionner en grande quantité à des prix garantis et prévisibles sur le marché international, que d'augmenter leur coûts à organiser la collecte au niveau national avec une certaine incertitude sur les volumes qui seront disponibles.

L'étude qui sera conduit par les OP avec l'appui du consultant portera donc sur l'approfondissement de ces trois thèmes :

- c) Etablissement des coûts de revient du riz : l'expert d'appui devra aider les membres des OP à construire les coûts de revient dans les différentes régions naturelles correspondants aux principaux systèmes en présence : Guinée Maritime - riz de mangrove ; Guinée Forestière - riz pluvial et riz de bas-fonds, Haute-Guinée - riz de coteau ; ... (à corriger, compléter). Les points qui font débat pour le calcul des coûts et les solutions retenues seront soigneusement approfondis avec les producteurs (modalités de prise en compte de la main d'œuvre familiale et salariée, prise en compte des coûts d'aménagement, appréciation du rendement, etc). Les points de "sensibilité technico-économique" seront identifiés et les possibilités de maîtrise par les producteurs seront analysés par les producteurs.
- d) Etude sur la qualité du riz : l'expert d'appui devra accompagner un groupe de responsables d'organisations paysannes qui réaliseront un voyage d'étude à Conakry afin de réaliser un ensemble d'entretiens auprès de commerçants détaillants, de responsables d'associations de consommateurs et auprès des éventuels programmes d'appui à la commercialisation tels que le projet ACA (Association pour le Commerce Agricole). Les thèmes qui devront être approfondis seront :
- i. Les types de riz disponibles et leurs prix, le type d'acheteurs correspondants et les fluctuations saisonnières
  - ii. Les critères de qualité recherchés par les consommateurs
  - iii. Les évolutions perceptibles dans les types de qualité recherchés depuis ces dernières années
  - iv. Les possibilités et les contraintes pour les producteurs de répondre à ce type de demande
- c) Organisation des producteurs dans le domaine de la commercialisation : l'objectif de ce travail est d'aider les organisations paysannes à recenser les initiatives paysannes

dans le domaine de la commercialisation de la production visant à renforcer leur capacité d'offre et de contractualisation (verbal, oral,...) ou tout autre commanditaire.

Pour chaque cas, il sera intéressant d'en expliquer l'historique, l'organisation de la collecte au niveau des membres, le type de contrat mis en place et avec qui, les modalités de paiement définies, les dispositions de recours en cas de problème. Une analyse des forces et faiblesses de chacune des expériences sera faite.

### 3. Organisation du travail et résultats attendus

Un atelier régional sera organisé dans chacune des quatre régions retenues afin de conduire les thèmes "coûts de revient" et "Organisation des producteurs dans le domaine de la commercialisation". Ces ateliers seront l'occasion pour les participants de choisir des délégués qui se rendront à Bamako pour conduire le travail sur le thème de la qualité du riz.

L'expert d'appui bénéficiera d'un appui à distance de l'équipe du PRIAF-riz, en particulier pour l'élaboration des questionnaires et des grilles d'analyses des coûts de revient. En outre, une mission d'appui au réseau régional des filières riz du PRIAF-riz sera réalisée en octobre 2003.

Un rapport d'étude sera réalisé par l'expert qui comprendra une présentation de l'exécution du travail et les résultats et conclusions pour chacun des trois thèmes.

### 4. Budget

**ANNEXE 4 : présentation réalisée par l'équipe de mission lors du comité de pilotage de l'ONRS (Sénégal)**

### Première mission régionale d'appui

Juillet 2003

Jeanot MINLA APM  
Laurent LIAGRE IR1AM

1

### Le budget Année 1

	Euros	FCFA
- Observatoires nationaux	27 600	18,1 M
- Atelier régional	40 968	27,0 M
- Formations OPA	43 859	28,8 M
- Appui transversal	61 959	40,6 M
<b>Total</b>	<b>174 386</b>	<b>114,5 M</b>

4

**Objectif : Améliorer l'information économique des acteurs des secteurs rizicoles et de contribuer au renforcement de leurs capacités d'analyse et de négociation des politiques agricoles.**

Poursuivre le développement des Observatoires des filières riz dans la région

Améliorer la compréhension par les Organisations professionnelles des mécanismes économiques en jeu.

Développer le rôle des Organisations professionnelles dans le pilotage des filières riz.

2

**Spécialisation dans le domaine des méthodes : conception, analyse comparée et capitalisation dans le domaine de : l'information, la communication, la formation, la concertation interprofessionnelle**

**Analyse des problématiques rizicoles à l'échelle régionale**

**Construction de Partenariats techniques et financiers en fonction de chaque contexte national**

5

**Les pays concernés : Mali, Guinée, Sénégal + Niger, Burkina Faso, Bénin, Ghana**

#### Le chronogramme :

1ère année : de mai 2003 à juin 2004

Des bulletins (3 trimestriels nationaux, 2 semestriels régionaux),

Rencontre régionale et formation :

- travaux préparatoires juillet - décembre 2003,
- atelier régional décembre 2003 ou janvier 2004,
- Cycle de formation de janvier 2004 à juin 2004

3 Missions d'appui : juillet 2003, octobre 2003, avril 2004.

3

### Les évolutions et changements dans la mise en place des activités de l'onrs

Proposition de participation des professionnels (FEPROBA, CIRIZ, importateurs...) dans les cellules techniques et de coordination pour mettre en oeuvre les activités de l'observatoire (information et concertations nationales sur la filière riz)

Des moyens de diffusion des NC adaptés aux utilisateurs : traduction en langue locale, émissions de radio,...

6



La mise en place d'un cycle régional d'études, d'informations et de formation sur le thème du commerce régional

Dans chaque pays, préparation atelier régional

- \* Bibliographie sur la compétitivité et le commerce du riz
- \* Travaux préparatoires des OPA : ateliers thématiques en rapport avec le commerce régional du riz (Mali, Guinée : coûts de production, initiatives des producteurs dans le domaine de la commercialisation, étude sur le thème de la qualité).

7



QUEL AVENIR POUR L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU RIZ AU SENEGAL ?

10



2. Atelier régional en décembre 2003 sur le commerce régional

- \* Présentation des travaux par les délégations
- \* Analyse comparée
- \* Recommandations en terme de politique sectoriel
- \* Recommandations en terme de couverture des besoins en information et outils d'analyse sur les filières et les politiques rizicoles

8



Les acquis de l'Observatoire National du Riz, un outil d'information grand public valorisant les travaux et produits des administrations techniques, des sociétés de développement et de la recherche sur le riz

- Des diffusions de synthèses et d'analyses : 7 notes de conjonctures, 2 articles bulletins régionaux,
- Des contributions à la connaissance par des études originales (étude consommation,...),
- Diversité des thématiques abordées : marché international, marché national, filière locale...
- Participation à des activités de concertation : atelier régional de Saint Louis Mars 2002.

11



3. Ateliers nationaux et formations

- \* Restitution ateliers nationaux multiacteurs
- \* Élaboration d'outils de formation pour les OPA (formations de formateurs, outils audio, supports pédagogiques)
- \* Formations, information des producteurs et de leur représentants

9



Les faiblesses de l'ONRS, un outil peu adapté aux besoins des professionnels

- Faible participation des professionnels dans le dispositif
- Faible écoute des besoins en information des professionnels
- Pas de participation des professionnels dans les réflexions et l'élaboration des bulletins
- Diffusion vers les professionnels peu importante, tardive et inadaptée (langues)

12



**Les faiblesses de l'ONRS, un outil peu adapté aux besoins des professionnels**

- Insuffisance et irrégularité des ressources financières
- Arrêté portant sur la création de l'ONRS non signé sur opposition du Ministère du Commerce
- Instabilité de l'équipe de coordination (changement d'affectation, remplacement tardif,...)
- Contraintes de fonctionnement liés à la lourdeur des procédures administratives

13



**Évolution institutionnelle :**

- dispositif de départ : comité de pilotage, cellule de coordination à la DAPS
- dispositif actuel proposé : comité de pilotage, comité technique, cellule de coordination à la DAPS élargi aux représentants des professionnels CIRIZ, FEPROBA,...

16



**Contexte du Sénégal**

- Une filière riz libéralisée
- Existence d'interprofession sur la filière riz
- Des OP organisées au niveau local, régional, national et sous-régional
- Existence d'autres dispositifs, structures ou projets de production et de diffusion des informations

14



**Évolution possible :**

- Hypothèse 1 : validation du dispositif actuel et opérationnalisation
- Hypothèse 2 : un CP, un comité technique interprofessionnel (acteurs et services techniques), une cellule de coordination confiée à une équipe technique
- Autres hypothèses ...

17



Quelle amélioration institutionnelle ?

Quels perspectives de partenariats technique ?

Quels perspectives de financement ... ?

En fait, la question de la pérennité...

15



**Hypothèse 2 : quel rôle pour l'Etat ?**

- Convention définissant l'accès aux informations dans les différentes administrations publiques
- Appui logistique et financier
- Mise à disposition d'un ou deux cadres

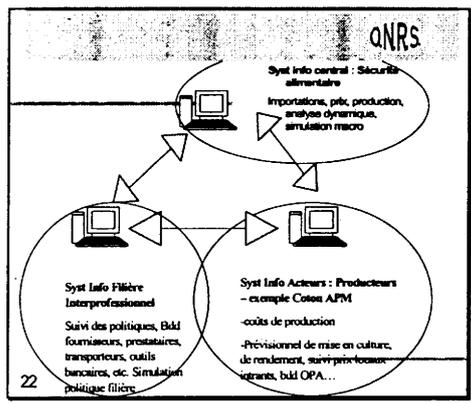
18

**ONRS**

Partenariats technique, financiers, etc...:

- ISRA BAM
- CSA : système d'information sécurité alimentaire
- Agence de Régulation des Marchés

19



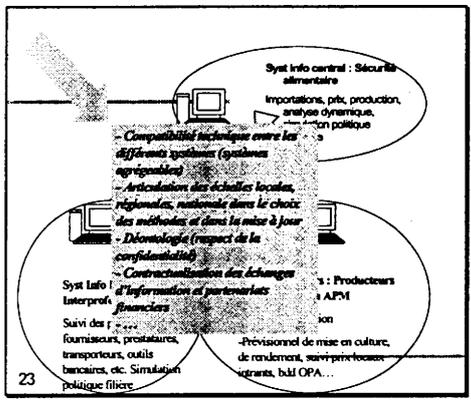
**ONRS**

Eléments de cadrage pour la définition d'un système d'information sur la filière riz :

**Des outils de décision pour les opérateurs économiques :** Infos Prix, Etudes de marchés, Partenaires commerciaux, Contractualisation, Financement, Info appro et stocks

**Des outils de défense des intérêts des acteurs ou d'un groupe d'acteurs :** analyse de filière, analyse des coûts et marges, information / suivi économique et politique (tarif, import, etc).

20



**ONRS**

Eléments de cadrage pour la définition d'un système d'information sur la filière riz :

**Des outils de défense de la filière :** modélisation type SIMUVI qui permet de raisonner les bonifications, le niveau de protection, aide aux différentes formes de coordination collective au service de la compétitivité de la filière

**Des outils de décision de politique publique au service de l'intérêt général :** modélisation type MATA ou SIRPAO permettant de raisonner l'allocation des ressources sur telle ou telle filière en fonction des priorités d'intérêt général (développement économique, sécurité alimentaire)

21

